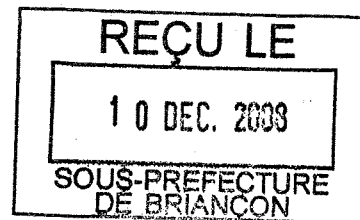




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 novembre 2008

Le 28 novembre 2008 à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 novembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 36 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-068
35 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de pouvoir : 1 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de Votes : 36

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – Mme Laurette ROMAN (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Adolorata CAPELLA (représentant Mme Catherine VALDENAIRE) – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François BELLET (représentant M. Jean-François PEGUY) – M. Massimo VARDANEGA (représentant Mlle Karine ESCALIER) – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – M. Claude PLEINDOUX (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névalche : M. Bernard LIGER (représentant M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC) – Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET jusqu'à la délibération n° 2008-069 – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2008-069 à Mme Nicole MATHONNET.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2008-069 DU 28 NOV. 2008

REÇU LE

Rapporteur : M. Henry RAOUX

10 DEC. 2008

OBJET : ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déchets ménagers

Puy Saint Pierre – Convention de partenariat financier – Exercice 2008

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Vu les dispositions de l'article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 relatifs aux statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais qui exerce en autres compétences « la collecte, le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers »,

Considérant le stockage au quai de transfert intercommunal des déchets ménagers collectés sur la commune de Puy Saint André avant transport et élimination

Considérant dès lors, la nécessité de fonder les règles d'un partenariat financier avec la commune de Puy Saint Pierre, aux fins de participation aux frais de gestion, d'entretien et de réhabilitation du quai de transfert du briançonnais

Considérant la délibération du 25 octobre dernier par laquelle Conseil Municipal de Puy Saint-Pierre approuve à l'unanimité ces dispositions,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 août 2008

Vu l'avis favorable de la Commission ENVIRONNEMENT en date du 10 septembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBÈRE

■ Approuve l'établissement d'une convention de partenariat avec la commune de Puy saint Pierre fixant les conditions de participation financière de la commune aux frais de gestion, entretien et réhabilitation du quai de transfert intercommunal au titre de l'exercice 2008

■ Autorise M. Henry RAOUX, Vice président délégué à l'environnement et au développement durable à signer cette convention

Pour copie conforme

Le Président

Alain RAOUX

Date dépôt S.P. : 8 DEC. 2008

Date affichage : 15 DEC. 2008

